

Communiqué de presse, le 8 février 2019

Parité femmes-hommes : la rédaction des Echos s'engage

Le groupe Les Echos fait de la parité femmes-hommes une cause majeure et s'engage pour la promotion des femmes.

Dans un accord signé le 5 février 2019, Pierre LOUETTE, Président Directeur Général du Groupe Les Echos – Le Parisien et les organisations syndicales de l'UES Les Echos affirment ainsi leurs ambitions qui s'articulent autour de trois grands principes :

- La fixation d'objectifs chiffrés sur la représentation des femmes dans les rédactions
- La sensibilisation des managers et leurs équipes grâce à l'introduction de nouveaux process
- La réduction des écarts salariaux

A l'image de la rédaction dans son ensemble, composée à 54% de femmes et 46% d'hommes, la parité doit se refléter à tous les niveaux de la hiérarchie. La rédaction s'engage ainsi sur un objectif de 50% de femmes à un horizon de cinq ans pour l'ensemble des fonctions hiérarchiques et des postes à responsabilité et à forte visibilité : direction de rédaction, rédaction en chef, chefs de service, correspondants, éditorialistes et enquêteurs. Afin d'accroître la présence des femmes au plus haut niveau, un seuil de 40% de femmes a également été retenu au niveau de la rédaction en chef du quotidien.

En tant qu'entreprise de médias, Les Echos se doit d'être à la pointe du combat pour l'égalité femmes-hommes et estime avoir un devoir d'exemplarité pour favoriser l'accession des femmes aux postes de responsabilité et pour accroître leur visibilité.

A travers cet accord, la Direction s'engage à poursuivre et à étoffer les plans d'action définis par le passé au sein de la rédaction des Echos, du quotidien et de ses suppléments dont les magazines. Les objectifs de parité feront désormais partie de l'évaluation des managers. Des actions seront également menées pour développer la présence des femmes dans les interventions extérieures (conférences, autres médias...). Enfin, dans le cadre de la politique d'égalité salariale, une nouvelle négociation sera menée au premier trimestre 2019 pour en réduire les écarts de salaires.